

Cheyres APC

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE
CHALETs EN CREVEL

Newsletter 2018

Sommaire:

- Le mot de la présidente
- Décisions du canton
- Notre quartier change
- Préserver notre paradis
- Sur les pas de la reine Berthe
- Invitations et informations diverses

www.cheyresapc.com

Le mot de la présidente

Bientôt, le printemps revenu, nous pourrons profiter pleinement de cette belle région de la rive sud du lac de Neuchâtel que nous apprécions tant. Mais force est de constater qu'elle est aussi soumise aux effets du changement climatique. Après un été chaud et sec, les mois de décembre et de janvier, très doux, ont vu les tempêtes se succéder. Rarement, les arbres ont eu à supporter un vent si violent, et tout ce qui n'était pas fermement attaché sur les terrasses s'envolait dans les jardins. Les bateaux sur le parking sous-gare se sont renversés comme un château de cartes.

Le lac, avec les fortes pluies et des moments de fonte des neiges a atteint la cote de 429.800 mètres les 25 et 26 janvier. Nous avons ainsi eu l'occasion d'admirer le magnifique lagon qui s'est formé devant les chalets (voir photo p. 4). Les pâquerettes et les perce-neige ont fleuri en janvier. Mais tout ce printemps naissant a été balayé par le froid sibérien de fin février. Espérons que 2018 sera une année sans trop de perturbations climatiques. Mais soyons conscients que chacun d'entre nous peut apporter une petite contribution à la préservation de l'environnement (voir article p. 6).

2017 a vu des transformations importantes de notre quartier avec la construction du nouveau centre sportif du plus beau rouge, et la rénovation de nombreux chalets. Changement de notre quartier aussi avec le nombre croissant d'habitants y ayant déposé leurs papiers. 15 de nos membres sur 65 sont maintenant des Cheyroids ou devrait-on dire des Etourneaux ! (voir article p. 5).

En 2017, nous avons travaillé à la défense de nos intérêts dans la question de la détermination de la limite moyenne des hautes eaux. En apparence, c'est surtout l'affaire des chalets du premier rang (parmi lesquels 21 de nos membres), mais si les limites que prévoyait la Commune avant notre intervention étaient appliquées, elles toucheraient également les chalets du second rang. L'affaire est en cours devant le Canton et se présente plus favorablement pour nous qu'avant notre intervention (voir article p. 3).

Notre association a connu l'année dernière un grand regain d'enthousiasme et d'amitié. En sont témoins la bonne fréquentation de l'assemblée générale et plus encore celle de notre rencontre, le 3 juin chez Christine, et de la balade d'automne encore une fois pensée et organisée par notre infatigable spécialiste, Jürg (voir article p. 7). Merci à tous pour leur travail et les délicieuses spécialités que nous avons dégustées à ces occasions.

Et merci à vous tous de m'avoir élue présidente en remplacement de Markus qui désirait se retirer après avoir mené l'APC dans une importante évolution : défense de nos intérêts auprès de la Commune pour les questions de trafic, de correction du ruisseau de la Croix, grande fête du 45e anniversaire de l'APC qui a contribué à resserrer nos liens et grand soin de nos relations avec les autorités communales. Je m'efforcerai de garder cette ligne pour que la réputation de notre association nous permette de grandir et de nous développer.

Micheline Schenker



Un coup d'épée dans l'eau ? Non !

La décision du Canton de Fribourg sur notre recours dans l'affaire du Règlement d'urbanisme de la commune de Cheyres: distance des bâtiments de la rive du lac. (Art. 10 RCU)

Fin septembre 2017, après toute une année, le Canton a enfin rendu sa décision sur notre recours qui lui avait été remis le 30 septembre 2016. Contrairement à notre attente, le recours de l'APC a été rejeté par le Canton. Les frais se montent à CHF 700.-. La souris a accouché d'une montagne, devrait-on dire, à l'inverse du dicton. Ou bien, on a répondu avec un char d'assaut au coup de fleuret moucheté que représentait notre recours. La juriste du Canton a accompli un travail gigantesque. Ce qui nous concerne en particulier dans cette littérature sont les points suivants :

1. Seul l'Art. 41b de l'Ordonnance fédérale sur la protection des eaux (OEaux) est concerné, ce que nous n'avons jamais mis en doute. Le Règlement communal d'urbanisme se fonde sur l'arrêté d'application de cette OEaux qui stipule que les cantons doivent définir l'espace réservé aux eaux jusqu'à fin 2018 et que si ce n'est pas encore le cas, une distance de 20m doit provisoirement être observée. Notre recours porte en conséquence contre ce provisoire qui devrait être remplacé par une décision définitive d'ici à fin 2018. Le Canton pourrait alors soit aller au-delà de ces 20m, soit en-deçà, mais pas à moins de 15m. Nous étions partis de l'idée que la Commune avait définitivement fixé cette distance.

2. Les intérêts publics priment sur les intérêts privés.

3. Dans le cas d'une demande de permis de construire, mais pas de manière générale, il peut être question de descendre exceptionnellement au-dessous de cette distance.

Cette phrase est importante: le Canton dit expressément qu'il est possible de faire des exceptions. C'est une constatation centrale, sur laquelle se fonder en cas de demande de permis de construire. Cette constatation justifie à elle seule notre action.

4. La légitimité de l'APC à faire recours a été confirmée, ce qui n'est pas une constatation de moindre importance.

Il faut retenir que, parallèlement à nos efforts, une modification de l'OEaux est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2017, justement en ce qui concerne l'art. 41b très important en ce qui nous concerne (ce qui nous a échappé, nous avons utilisé la version valable au début de notre controverse). Cette modification élargit les possibilités à notre avantage. L'art.41b al.3 stipule que «dans les zones densément bâties, la largeur de l'espace réservé aux étendues d'eau peut être adapté à la configuration des constructions». L'art. 41c al.1 dit que les installations conformes à l'affectation de la zone dans les zones densément bâties peuvent être autorisées et la let. a bis dit même que «des installations conformes à l'affectation de la zone en dehors des zones densément bâties sur des parcelles isolées non construites situées entre plusieurs parcelles construites» peuvent être autorisées. Visiblement, on a remarqué, au Conseil fédéral ou dans les offices concernés que les mesures allaient au-delà de l'objectif poursuivi.

En résumé: le comité a renoncé à contester la décision du Canton devant le tribunal administratif. Il a décidé de répondre par une lettre adressée à la fois à la Commune et au Canton. Nous y déclarions avoir pris connaissance du fait que le Règlement communal d'urbanisme, dans son art. 10 RCU, était provisoire et que la fixation définitive de l'espace réservé aux eaux devrait advenir en 2018. Nous notions ensuite que selon la loi fédérale sur la protection des eaux, (LEaux, art.36a), les cantons fixent l'espace réservé aux eaux, mais «après consultation des milieux concernés» et que nous étions d'avis que l'APC et ses membres faisaient

partie en premier lieu des milieux concernés. Nous demandions également quelle forme prendrait cette consultation. Et affirmions que l'APC continuait d'être d'avis qu'une solution acceptable pour tous ne devrait pas pouvoir être trouvée sans la collaboration des parties concernées. Nous nous attendions donc à être consultés en temps opportun et de manière appropriée. Nous demandions également comment le Canton fixerait l'espace réservé aux eaux et comment les milieux concernés en seraient avisés, et où cette décision serait publiée ? Et le cas échéant, quelle serait la voie légale pour s'y opposer. Nous demandions également quelle était la base légale pour fixer l'espace réservé aux eaux sur la ligne moyenne des hautes eaux. Et enfin, nous demandions comment les personnes concernées sauraient où se situe ce point ?

La Commune nous a communiqué le 7 décembre que les questions que nous soulevions ne pouvaient être tranchées que dans le cadre d'une enquête publique. Le Canton, pour sa part, a pris son temps jusqu'au 12 avril 2018. Le service juridique a répondu que le Service de l'Environnement, section lacs et cours d'eau, considérait que les milieux concernés étaient « plutôt » les services de l'Etat, représentants des grandes thématiques touchées par la délimitation de l'espace réservé aux eaux, mais aussi les groupes d'intérêt touchés de près ou de loin par ce thème.

Le comité a ainsi appris avec surprise que manifestement, aux yeux de la protection des eaux,

les propriétaires de chalets ne sont pas concernés, ce qui est une curieuse manière de voir les choses. Qui donc est plus proche de la rive que les riverains ?

Une autre question posée par l'APC concernait la méthode de détermination de cette délimitation et sa publication. Le service a répondu que la méthode avait été établie par un groupe de travail (services Construction et Aménagement, Nature et Paysage, Agriculture, Forêts et Faune). Les résultats, c'est-à-dire la délimitation de la rive, seront intégrés dans le Plan directeur cantonal.

Les propriétaires pourront prendre connaissance de l'espace réservé aux eaux lors de la mise à l'enquête publique (de la Commune) et auront ainsi l'opportunité de déposer une opposition.

Enfin, nous voulions savoir pour quelle raison la délimitation de la rive du lac avait été établie sur la limite moyenne des hautes eaux. La réponse est que la ligne de rive est définie dans la littérature spécialisée comme correspondant à la hauteur d'eau atteinte ou dépassée en moyenne un jour par année pour une période d'observation de plusieurs années.

En outre, nous avons la possibilité de nous adresser directement au Service des eaux.

Donc nous allons entrer en discussion avec ce service, ce que nous souhaitons dans notre dépôt d'opposition du 17.12.2016...

Jürg Schweizer



Notre quartier change...



Chalet 139 en juin 1966

Une centaine de chalets et de maisons ont peu à peu rempli les terrains d'En Crevel. En Crevel? Ce nom interpelle. Selon Henry Suter (*Noms de lieux de Suisse romande, Savoie et environs*), l'origine de ce nom pourrait dériver de l'ancien français crevet pour crevasse, mais selon Paul Aebischer (*Les noms de lieux du canton de Fribourg*), ce serait un dérivé de «crever». Peut-on penser que ce nom vient des marécages où se propageait la malaria? En effet, avant la correction des eaux du Jura, la zone où nous coulons des jours heureux et ensoleillés était une zone marécageuse régulièrement inondée, où sévissaient les épidémies de malaria et dont les terres, régulièrement inondées, peu propices aux récoltes, poussaient les habitants à les abandonner. Il est même relaté qu'en 1651, un «grand lac de Soleure» s'étendait de Soleure aux trois lacs réunis, suite à un débordement de l'Aar. Les deux corrections des eaux du Jura, 1868-1878 et 1962-1973 (Wikipedia) et les travaux d'assèchement des marais réalisés par les internés polonais pendant la Seconde Guerre mondiale ont donné à notre quartier l'aspect d'aujourd'hui.

Quand la Commune de Cheyres a mis en location ses terrains divisés en parcelles au début des années 60, l'objectif était de créer une zone touristique destinée aux séjours au bord du lac, aux vacances en famille, à la baignade, à la voile et à la rame. Après les chalets à toit plat (tels qu'on peut encore les voir à l'est du quartier) et qui correspondent davantage à des cabanes de bains telles qu'elles étaient conçues dans l'entre-deux-guerres, des chalets d'architectures diverses ont été construits, le chemin de terre a été goudronné. Ont suivi les batailles homériques livrées contre la volonté de la Confédération de faire passer l'autoroute A1 dans les champs entre les chalets et la voie de chemin de fer, puis celles livrées par l'APC des débuts contre l'interdiction totale d'accéder au lac pour les riverains. Nous sommes parvenus à un compromis plus ou moins satisfaisant selon les avis, mais qui pour l'essentiel préserve à la fois nos intérêts et ceux de la nature.

Dans les années 60, chaque chalet avait sa propre passerelle lui permettant d'accéder au lac; chaque propriétaire de voilier ou de barque à rames pouvait l'amarrer à une bouée; les chalets étaient conçus pour l'été, avec un chauffage minimal, sans isolation, et bâtis sur pilotis pour les préserver des crues (aujourd'hui encore, les rez ne sont pas couverts par l'assurance contre les dégâts naturels).

Peu à peu, les chalets se sont agrandis, en général en ajoutant une pièce ou une véranda; ils ont été isolés, le chauffage a été installé, des pièces habitables ont été aménagées au rez de chaussée. Des chalets se sont transformés en bâtiments en dur, des annexes ont été construites, un quartier de villas a poussé. Les premiers habitants ont été remplacés par leurs héritiers, et avec le confort nouveau (accès à Internet, un train toutes les demi-heures dans les deux sens par exemple), les séjours se prolongent et sur nos 65 membres, 15 ont même déposé leurs papiers à Cheyres.

On peut apprécier ou regretter cette évolution d'un quartier de chalets vers un quartier plus confortable de villas. Mais chacun d'entre nous cède à l'enchantement de la nature, de la beauté du lac et du chant des oiseaux. En Crevel? un lieu enchanté!

Micheline Schenker

Préserver notre paradis

Définitivement, les nouvelles ne sont pas bonnes ! En tout cas au niveau de la planète Terre. Fonte des glaces des pôles et plus près de nous, des glaciers, typhons et ouragans, sécheresse...

Le rapport adopté le 22 mars par le Conseil mondial de la biodiversité, qui regroupe 128 Etats et auquel 550 experts ont collaboré, souligne la perte irrémédiable en biodiversité qui touche la planète entière, y compris la Suisse. La Suisse a d'ailleurs joué un rôle central à l'élaboration de ce rapport. Markus Fischer, de l'Université de Berne, président du Forum Biodiversité de l'Académie suisse des sciences naturelles, a codirigé avec un confrère écossais l'élaboration du rapport concernant l'Europe et l'Asie centrale. La presse a abondamment relaté qu'un tiers des oiseaux est en voie de disparition, en raison, en particulier, de l'élimination des insectes par l'utilisation des pesticides et de la disparition de leurs espaces naturels.

Cependant, il serait faux de céder au pessimisme. Des solutions existent, par exemple les «bandes fleuries», introduites depuis 2015, destinées à améliorer la pollinisation de cultures agricoles et la régulation naturelle des ravageurs. Ces bandes fleuries ne remplacent pas d'autres éléments riches en biodiversité, tels que les jachères florales, mais doivent les compléter. Cette initiative émane d'«Habitats fleuris», à laquelle participent aussi bien des scientifiques que des acteurs de terrain, qui a développé des mélanges de semences. Les résultats des premiers suivis des bandes fleuries sont réjouissants: la diversité des pollinisateurs augmente et l'infestation des cultures voisines par les ravageurs est nettement plus faible que dans des cultures témoins.

Nous avons le privilège de passer des jours ensoleillés dans une réserve naturelle, de nous réveiller le matin au chant des oiseaux, de nous baigner dans un lac aux eaux remarquablement propres.

Bien sûr, la lutte contre les changements climatiques est en premier lieu de la responsabilité des gouvernements. Mais nous pouvons aussi prendre les choses en main. Comment? Par exemple en consommant des produits indigènes et de saison. Ou en préférant engraisser notre gazon avec des produits naturels plutôt que par des agents chimiques. Ou encore en ne dépassant pas les doses prescrites pour les différents produits d'entretien des plantes. Chaque geste compte. Et dans tous les centres commerciaux, les produits naturels occupent de toujours plus vastes rayons. Les fabricants ont vu le vent tourner et compris que les produits naturels ont la cote. Profitons-en!

Il n'est pas question de se priver, de faire de grands sacrifices, mais juste de réfléchir à nos habitudes et de garder à l'esprit que cette si belle région mérite d'être préservée. Et pourquoi pas, fleurissons nos pelouses...

Micheline Schenker



*Agroscope, Bandes fleuries pour organismes utiles,
Matthias Albrecht / Katja Jacot
(<https://youtu.be/OrTSvJ7aBKg>)
Et ci-dessous, une prairie fleurie.*



Sur les pas de la reine Berthe...

Une bonne vingtaine de personnes participèrent à la sortie d'automne organisée par l'APC samedi 28 octobre 2017. Proposée et conduite par Jürg Schweizer, elle fut en tout point une réussite. Même le soleil fut au rendez-vous. Heureusement, car le programme concocté par Jürg était « sportif » avec ses deux heures de balade dans un paysage enchanteur. Rassurez-vous, les participants qui n'étaient pas en mesure d'entreprendre une telle randonnée ont pu rejoindre les différentes étapes en voiture, personne ne fut exclu.

La randonnée commença sur les hauts de Cheyres, plus précisément aux Champs d'Amont. De là, petites routes et sentiers pédestres conduisirent les marcheurs jusqu'à l'église de Murist.

Pour moi qui ai grandi à quelques kilomètres de là, dans un village vaudois et protestant, j'avoue que je n'étais jamais entrée dans cette église qui pourtant est remarquable à plus d'un titre.

L'église Saint-Pierre de Murist fut consacrée le 19 octobre 1938. Dessinée par un architecte de Romont, Fernand Dumas, elle remplaça un ancien édifice qui s'était développé en plusieurs phases, notamment aux XVIIIe et XIXe siècles. Le nouveau bâtiment, tout comme l'ancien, fut construit en pierres de la Molière. Les moellons, alternativement jaunâtres et bleuâtres, donnent une étonnante vibration aux façades et offrent un beau contraste avec l'écarlate des tuiles du toit et le blanc des murs de la sacristie et des bas-côtés.

Son architecte, Fernand Dumas (1892-1956), est considéré comme le représentant fribourgeois du renouveau de l'art sacré dans les années 30. On lui

doit pas moins de six églises dont celles de Murist, de Bussy et d'Orsonnens, toutes trois décorées par des artistes regroupés autour d'Alexandre Cingria, au sein de la Confrérie de Saint-Luc. La décoration intérieure (fresque et calvaire) de l'église de Murist est l'œuvre de l'artiste valaisan Paul Monnier, membre de cette confrérie. L'éclairage, avec ses luminaires *Art Déco*, son baptistère bleuté qui donne une impression de lévitation, vaut le détour. La modernité de cette église surprend et l'on peut imaginer que ce projet suscita quelques polémiques car, comme le dit si bien Christoph Allenspach, un historien de l'architecture suisse, aujourd'hui encore on se méfie de la modernité et l'on préfère construire sous le signe de l'imitation, de la banalité, pour ne pas dire du « kitsch »...

L'église de Murist, tout entière tournée vers le futur, garde cependant dans son clocher un précieux lien avec son passé: parmi ses six cloches, trois, coulées à Vevey (Pierre Dreffet 1802) et à Estavayer-le-Lac (Charles Armoux 1896), proviennent de l'ancien édifice. Quant aux nouvelles cloches, elles sortent de la fonderie Ruetschi à Aarau. Mais c'est sans attendre la sonnerie de ce carillon hétérogène qui ne doit pas manquer de charme, que nous avons poursuivi jusqu'au pied de la tour de la Molière.





La tour de la Molière, bel exemple d'architecture féodale de la première moitié du XIII^e siècle, était une tour de guet. De forme carrée, reposant sur un socle pyramidal, la tour compte quatre étages et la porte d'entrée est située à 6m du sol ! On y accédait par une échelle, remplacée aujourd'hui par un escalier de pierre. La porte s'ouvre sur l'étage du corps de garde où une vaste cheminée assurait le chauffage du bâtiment. A l'intérieur, les escaliers sont en bois jusqu'au 3^e étage, et de là, ils sont taillés à même le mur. Le dernier étage est constitué par un chemin de ronde. Cette tour est le seul vestige conservé non seulement d'un imposant château, mais aussi de tout un bourg médiéval qui s'étendait sur plus de 7000m², érigé dès la fin du XII^e siècle, et qui pouvait servir de refuge à la population en cas de guerre. Les hypothèses selon lesquelles le site était déjà occupé à l'époque romaine ou durant le règne de la reine Berthe restent invérifiées... Siège de la famille de La Molière issue de Font, le bourg connut un destin mouvementé dès le début du XIV^e siècle, les Bernois et les Fribourgeois s'en saisirent en 1475 durant les guerres de Bourgogne après quoi il retourna aux mains de la maison de Savoie qui, à son tour, le céda au Comte de Gruyères. Le bourg commença à décliner dès 1536 avec son annexion au baillage de Font. L'utilisation du site comme carrière durant le XIX^e siècle, carrière dont est extraite la fameuse « pierre de la Molière », accéléra la dégradation du château devenu ruine. Vers 1820 en effet, l'Etat autorisa les habitants de Murist à récupérer les pierres du site pour reconstruire la cure et plus tard le chœur de leur première église.

La tour de la Molière se fait aussi appeler l'« Œil de l'Helvétie » à cause de la magnifique vue qui s'y dégage : d'un côté, le lac de Neuchâtel et le Jura, de l'autre, les forêts, la Broye, le plateau et par beau temps, toute la chaîne des Alpes !

Enfin, la tour de la Molière occupe aussi une place bien particulière dans le cœur et l'imaginaire des habitants de la région. On y raconte qu'une dame blanche, Jeanne de Pesmes, pleurant les crimes de son père, revient parfois errer autour des ruines du château, les soirs de pleine lune. On raconte aussi qu'il était fréquent de croiser en ce lieu la reine Berthe qui parcourait ses terres à cheval, filant sa quenouille tout en dispensant ses bienfaits... Aujourd'hui encore, il n'est pas rare d'entendre un villageois se désoler : « Ah ce n'est plus le bon vieux temps de la reine Berthe... »

Cette magnifique excursion se termina comme il se doit par un apéro qui redonna du courage à ceux qui avaient décidé de rejoindre à pied les Champs d'Amont en passant par la Vounaise.

Merci Jürg et vive la prochaine excursion !

Christine Détraz



La Commune rencontre ses habitants...

Invitations et informations diverses

Dates à retenir

➤ **19 mai, 21 juillet et 27 octobre 2018**

Réunions du Comité de l'APC. Vous pouvez transmettre vos questions et demandes deux semaines avant les séances en vous adressant à l'un des membres du Comité ou à notre présidente Micheline Schenker (079 484 24 64).

➤ **19 mai 2018 à 17h**

Rencontre apéro pour les membres de l'APC. Vous êtes tous chaleureusement invités. La rencontre aura lieu chez Micheline Schenker, rte Crevel 146.

Une occasion de faire connaissance, de bavarder et d'aborder ensemble différentes questions qui concernent notre vie En Crevel.

➤ **21 juillet 2018 à 17h**

Assemblée générale de l'APC suivie d'un apéro. Le lieu où se tiendra l'Assemblée Générale vous sera communiqué ultérieurement. Salle communale de Cheyres ou salle dans le nouveau complexe sportif (selon avancement des travaux).

➤ **27 octobre après-midi**

Nous nous retrouverons à 14h pour notre désormais traditionnelle balade d'automne, à la découverte de la région en compagnie de Jürg Schweizer.

➤ **25 avril, 23 mai et 28 juin 2018**

Les autorités communales invitent tous les citoyen-ne-s de Cheyres-Châbles à se retrouver autour de questions touchant au futur de la commune.

Soyons nombreux à saisir cette opportunités d'avoir des informations de première main.

Pour le programme de ces soirées, se référer au bulletin d'information: *Cheyres-Châbles INFO mars 2018*: <http://www.cheyres-chables.ch>.

La fibre optique

Vous avez été très nombreux à nous faire part de votre mécontentement en apprenant que Swisscom était en train d'installer la fibre optique sur tout le territoire de la commune de Cheyres, à l'exception de quelques hameaux dont le quartier de En Crevel.

Le Comité de l'APC en a informé la Commune et a demandé à Swisscom de revoir la couverture fibre optique pour l'ensemble du territoire communal. Affaire à suivre.

Les chevaux dans la Grande Cariçaie

Les chevaux sont interdits d'accès sur toute la surface de la Grande Cariçaie, à l'exception de La Corbière. Des panneaux rappelant cette règle devraient être posés prochainement. Patience.



Ça s'est passé près de chez nous...

Un meurtre

Le 17 janvier 2018, le nom de Cheyres faisait la une des médias avec la découverte du corps d'une jeune fille ayant séjourné de nombreuses semaines dans l'eau.

Le corps fut rapidement identifié comme étant celui de Samantha, 19 ans, disparue de son domicile du Lignon près de Genève le 22 novembre 2017.

Le suspect, qui finit par avouer son crime, est un jeune homme de 21 ans, genevois lui aussi, et qui travaillait au restaurant de La Lagune.

Ce fut triste de voir le nom de « Cheyres » associé à ce fait divers tragique jetant comme un voile gris sur ce bord de lac hivernal que nous apprécions tant, le transformant temporairement en un bourbier marécageux.



Après les tempêtes de cet hiver, les beaux jours sont attendus avec impatience...

Un film

Par un curieux hasard, quelques semaines plus tard, le 30 janvier 2018, Lionel Baier, jeune cinéaste suisse romand présentait à la salle communale d'Yvonand, en avant-première, son dernier film : « **Prénom : Mathieu** » qui s'inspire d'un fait divers qui avait fait grand bruit dans les années 80 : celui du sadique de Romont : 11 meurtres ou tentatives de meurtres perpétrés sur de jeunes auto-stoppeurs par un homme qui menait, aux yeux de tous, une vie tranquille.

Lionel Baier choisit, dans les mots d'introduction qu'il adressa au public ce soir-là, de faire le lien entre ces deux faits divers « *Lorsqu'il fallut trouver une localité pour tourner mon film « Prénom : Mathieu », j'ai opté immédiatement pour le village de mon enfance, Yvonand. Le tournage eut lieu pendant l'été 2016. L'actualité policière déployée à Cheyres ces dernières semaines résonne d'une façon macabre avec mon film... »*

Les faits divers sont la part d'ombre de la société... et un paysage aussi ensorcelant que celui des rives sud du lac de Neuchâtel n'y échappe pas, bien au contraire.

« **Prénom : Mathieu** », fait partie d'une collection de quatre films « *Ondes de choc* », tournés par quatre cinéastes suisses, quatre voyages, dont le point de départ est un fait divers réel survenu en Suisse et dont la ligne d'arrivée se confond avec celle de l'imaginaire.

A voir sur la RTS le 25 avril 2018 à 20h10.